

MAIRIE DE RUELLE SUR TOUVRE

RESERVATION DU CENTRE CULTUREL - THEATRE JEAN FERRAT

A faire parvenir au service vie associative/culturelle
au plus tard dans les 3 semaines, à compter de la date de la réservation

Mairie de Ruelle sur Touvre (16600) BP 30053
 ☎ 05 45 65 89 37 ✉ a.lebeau@ville-ruellesurtouvre.fr

M. et/ou Mme.
 Représentant de l'association (à compléter uniquement pour les associations)
 Adresse
 Numéro de téléphone adresse mail

OBJET DE LA LOCATION :

Nature de la manifestation :
 Nombre de personnes susceptibles de participer ou d'assister à la manifestation
Références de l'assurance Responsabilité Civile Défense et Recours de l'emprunteur :
 N° de police..... attestation d'assurance en cours de validité à fournir.

CENTRE CULTUREL/SALON

DATE ET HEURE D'UTILISATION :

Du deh.....
 au àh.....

Utilisation de : la sonorisation : nombre de micros :
 l'office
 internet
 vidéo projecteur
 Autre :

MODALITES FINANCIERES :

L'occupation aura lieu : à titre gratuit
 à titre payant pour un montant de :

	Location par associations, entreprises, CE, organisations territoriales, syndicats... (pas de location aux particuliers)			Forfait technique (pose micro, sono ...)	Forfait manutention (enlèvement des blocs podiums...)
	1/2 JOURNÉE	1 JOUR	2 JOURS		
COMMUNE	180 €	270 €	400 €	25 €	100 €
HORS COMMUNE	280 €	400 €	600 €	25 €	100 €

→ Chèque de caution de 800€ (salon seul) à verser à la signature de la convention.

NB : Pour les associations ruelloises, un seul chèque de caution de 1900€ sera demandé. Cette caution englobera l'ensemble des prêts de salles et de matériel à l'année.



THEATRE JEAN FERRAT

DATE(S) ET HEURE(S) D'UTILISATION

REPETITION : le deh..... àh.....

SPECTACLE :

HORAIRE D'OCCUPATION : le deh..... àh.....

HORAIRE MANIFESTATION : le deh..... àh.....

L'utilisateur de la salle s'engage à embaucher un agent de sécurité incendie et aide à la personne (SSIAP) à l'occasion de la tenue de sa manifestation.

Un devis signé d'embauche d'un agent SSIAP devra être présenté au moment de la signature de la convention de location de la salle.

L'embauche d'un agent SSIAP est une obligation qui incombe à l'organisateur de manifestation.

MODALITES FINANCIERES*

	MANIFESTATIONS A BUT LUCRATIF		MANIFESTATIONS A BUT NON LUCRATIF		UTILISATION DU SALON A TITRE D ANNEXE DU THEATRE	
	1 JOUR	2 JOURS	1 JOUR	2 JOURS	1 JOUR	2 JOURS
COMMUNE	700 €	1000 €	650 €	900 €	180 €	180 €
HORS COMMUNE	1050 €	1350 €	900 €	1200 €	280 €	280 €

FORFAIT REGIE		A cocher
Projection-débat, conférence	90 €	
Spectacles avec besoins techniques légers (théâtre amateur...)	160 €	
Spectacles avec besoins techniques lourds (galas de danse, arbres de Noël, comédies musicales, cabaret...)	300 €	

(*) Le régisseur du théâtre communal est obligatoirement présent dans la limite de 10h sur la journée.

→ Chèque de caution de 1 600€ (théâtre seul) ou 2400€ (théâtre + salon) à verser à la signature de la convention.

NB : Pour les associations ruelloises, un seul chèque de caution de 1900€ sera demandé. Cette caution englobera l'ensemble des prêts de salles et de matériel à l'année.

Je soussigné.e, m'engage en mon nom personnel (ou au nom de l'association) à utiliser les locaux et le matériel, conformément aux prescriptions du règlement général d'utilisation annexé à la présente demande de réservation.

Fait à, le20.....

Signature,